

23 juin 2025 -15:56

## Clap de fin sur la deuxième édition de la journée d'action nationale transport de voyageurs

Ce lundi 23 juin, le Service Contrôle routier du SPF Mobilité et Transports a organisé pour la deuxième fois la Journée d'action nationale « Transport de voyageurs ».

Au cours de cette journée d'action coordonnée, les autocars arrivant sur les parkings de 3 destinations touristiques populaires, à savoir Bellewaerde, Bobbejaanland et Pairi Daiza, ont été contrôlés par les inspecteurs du Service Contrôle Routier du SPF Mobilité et Transports quant au respect des règles relatives au tachygraphe, aux temps de conduite et de repos, au permis de conduire et à la formation continue obligatoire, l'accès à la profession et au marché. Le respect de ces règles, en particulier les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le cadre du transport de voyageurs, est essentiel pour la sécurité routière.

Cette année-ci, les contrôles ont été ouverts aux autres instances de contrôle. Le SPF Mobilité a été ravi d'accueillir ses partenaires de l'INAMI, l'INASTI, l'ONEM, de l'ONSS, du CLS, du SPW Taxes et de la zone de police Silly et Dendre.

Cette journée d'action était par ailleurs le point de départ d'une semaine au cours de laquelle le Service Contrôle routier s'est donné pour objectif de se consacrer plus particulièrement au transport de voyageurs. C'est pourquoi il a mobilisé une grande majorité de ses effectifs (soit une vingtaine d'inspecteurs) pour contrôler plusieurs centaines d'autobus.

Quant à la date du 23 juin, elle a été choisie car elle correspond traditionnellement à une période de l'année au cours de laquelle les excursions en autocar sont plus nombreuses en raison de la saison estivale qui s'annonce mais aussi de la fin de l'année scolaire qui se profile dans tout le pays.

## Notre journée d'action en chiffres

100 bus ont été contrôlés par les services du SPF Mobilité et Transport, dont 11 étaient en infraction. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport à l'année dernière. Cela peut, entre autres, s'expliquer par l'effet de la première édition de la semaine d'action nationale.

En 2024, les entreprises ayant commis une ou plusieurs infractions graves lors de la semaine d'action nationale ont été soumises à des contrôles d'entreprise supplémentaires dans les trois mois suivant le contrôle. Cette approche concertée des contrôles routiers et des contrôles en entreprise sera répétée cette année.

Des partenaires extérieurs ont contrôlé les conducteurs de 48 véhicules, dont 19 n'étaient pas en règle. Ceci souligne l'intérêt des actions de contrôle globales avec de nombreux partenaires différents.

SPF Mobilité et Transports  
City Atrium  
Rue du Progrès 56  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 31 11  
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth  
Porte-parole  
+32 474 41 37 47  
[presse@mobilit.fgov.be](mailto:presse@mobilit.fgov.be)